

## Procès-verbal de séance Séance du 2 Juin 2023

L'an 2023 et le 2 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

**Présents** : Mmes : DEPOILLY Mélanie, GHISTE Sandrine, HENRION Valérie, LENORMAND Hélène, MM : ALBARO Michel, BREMARD Frédéric, DE LOBKOWICZ Wenceslas, GIRARD Didier, MICHEL Vincent, MILLET Johann, NEDELEC Olivier, TROGNON Luc

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme BERCHOT Arlette à M. ALBARO Michel

**Excusé(s)** : Mmes : GOARIN Elisabeth, GUILLON Monika

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LENORMAND Hélène

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 26/05/2023

**Date d'affichage** : 26/05/2023

### Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

- D\_2023\_04\_01 - Autorisation signature Maire pour la convention de contrôle des hydrants avec SNA
- D\_2023\_04\_02 - Autorisation signature Maire pour convention 2022-2023 syndicat gymnase St André
- D\_2023\_04\_03 - Tarif du repas de cantine non commandé
- D\_2023\_04\_04 - Location du rez-de-chaussée de l'ancienne bibliothèque à un professionnel
- D\_2023\_04\_05 - Demande de subventions pour les aménagements de sécurité rue Alfred de Vigny
- D\_2023\_04\_06 - Travaux de parcours sportif à Lorey
- D\_2023\_04\_07 - Acquisitions des terrains au Mont Vallet - erreur matérielle

### Autorisation de signature au Maire pour la convention de contrôle des hydrants avec SNA

#### Réf : D 2023 04 01

**Considérant** qu'en application des articles L 5216-7-1 et L 5215.27 du CGCT, une commune peut confier par convention la gestion de certains équipements et/ou services relevant de ses attributions à la Communauté d'Agglomération dont elle est membre,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

– **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention 2023-2026 de contrôle des poteaux et bouches incendie avec la SNA.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

#### Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 05/06/2023

Et publication ou notification du : 05/06/2023

### Autorisation de signature au Maire pour convention 2022-2023 avec syndicat gymnase St André

#### Réf : D 2023 04 02

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de frais de fonctionnement avec le Syndicat de gestion et construction du gymnase de St André de l'Eure pour 2022/2023.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

#### Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 05/06/2023

Et publication ou notification du : 05/06/2023

### **Tarif du repas de cantine non commandé**

**Réf : D 2023 04 03**

**Considérant** les conséquences entraînées par l'accueil d'un enfant à la cantine alors qu'il n'était pas inscrit, tant au niveau du repas non commandé que sur son accueil au sein du service,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **MODIFIE** le tarif pour les enfants non-inscrits, à compter de ce jour, de 7 € à 12 € par repas.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 05/06/2023

Et publication ou notification du : 05/06/2023

### **Location du rez-de-chaussée de l'ancienne bibliothèque à un professionnel**

**Réf : D 2023 04 04**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la demande d'un professionnel en vue de proposer des cours de tricot,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **FIXE** le tarif de location du rez-de-chaussée de l'ancienne bibliothèque à 50 € par mois.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 05/06/2023

Et publication ou notification du : 05/06/2023

### **Demande de subventions pour les aménagements de sécurité rue Alfred de Vigny**

**Réf : D 2023 04 05**

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Maire,

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

– Travaux	43 994.00 €
	-----
<b>TOTAL TRAVAUX H.T.</b>	<b>43 994.00 €</b>
T.V.A. 20 %	8 798.80 €
	-----
<b><u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u></b>	<b><u>52 792.80 €</u></b>

**Considérant** que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

– Subvention CD 50%	21 997.00 €
– Fonds propres	21 997.00 €
– Fonds propres pour TVA	8 798.80 €
	-----

**SOIT UN TOTAL DE 52 792.80 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'adopter ces travaux sous conditions d'obtention d'aides,
- **SOLLICITE** du Département une subvention au titre des amendes de police 2023,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions pour ce projet, à lancer les travaux si les demandes de subventions reçoivent un avis favorable et à signer tous documents pour la bonne exécution de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 05/06/2023

Et publication ou notification du : 05/06/2023

**Travaux de parcours sportif à Lorey**

**Réf : D 2023 04 06**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation d'un parcours sportif à Lorey

**Considérant** les dernières estimations financières,

- Travaux	2 976.32 €
- TVA	595.26 €
- TTC	3 571.58 €

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet,**

- **ADOpte** ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents pour la bonne exécution de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 05/06/2023

Et publication ou notification du : 05/06/2023

**Acquisitions des terrains au Mont Vallet - erreur matérielle**

**Réf : D 2023 04 07**

**Considérant** la délibération du 07/04/2023,

**Vu** la convention d'action foncière en date du 08/12/2017 passée entre l'EPF Normandie et la Commune de Breuilpont,

**Considérant** le projet d'aménagement des terrains constituant la réserve foncière,

La commune de Breuilpont souhaite acquérir les parcelles AK72, AK79 et AK401, ce bien étant situé non loin du centre bourg que la commune souhaite redynamiser. De ce fait, l'accès au logement à des jeunes ménages mais aussi à des personnes âgées permettrait une densification de la population en centre bourg. Ces parcelles, outre leur géolocalisation nous permettent de pouvoir gérer globalement l'OAP et proposer la meilleure desserte possible dans la mesure où l'OAP globalisée rend possible une entrée par la RD836 et une sortie par la rue du Mont Vallet.

Par ailleurs, la commune a fait un triple constat qui vise à pointer un isolement des personnes âgées sur notre commune, l'absence de lieux de rencontre intergénérationnelle et des difficultés d'intégration pour les nouveaux arrivants sur la commune. De ces constatations a émergé un projet urbain de logements intergénérationnels répondant à ces problématiques.

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, Monsieur le Maire avait proposé au conseil municipal de demander l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

**Considérant** que le délai de portage des terrains prévu dans la convention est arrivé à son terme,

**Le Conseil Municipal décide,**

- **D'ACQUERIR** auprès de l'EPF Normandie les parcelles cadastrées section AK numéros 72, 79 et 401, d'une contenance totale de 71 a 69 ca, au prix de revient calculé selon les dispositions de la convention du 08/12/2017, pour un prix de cession H.T de 142 225.14 €, TVA applicable au taux légal en vigueur

- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant, les frais d'acte étant à la charge de la Commune.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 05/06/2023

Et publication ou notification du : 05/06/2023

### **Questions orales et tour de table**

- **M. BREMARD** informe le conseil que

- Breuilpont est fleuri et demande beaucoup d'arrosage.

- **M. TROGNON** informe le conseil qu'il a descendu à pied le bief avec M. GIRARD pour voir son état et noter un certain nombre d'arbres qui empêchent l'eau de couler correctement. Les propriétaires, qui doivent entretenir les berges, ont été contactés.

- **M. MILLET**, nouveau conseiller municipal et habitant de Lorey, souhaite se présenter. Les habitants de Lorey se sont réunis la semaine dernière pour faire la fête des voisins. Ils seront également sollicités pour rénover le lavoir grâce aux bonnes volontés.

- **Mme HENRION** informe le conseil que deux accidents importants ont eu lieu ces dernières semaines au carrefour rue des Cornouillers à St Chéron.

#### **- Question posée par M. DE LOBKOWICZ :**

- Ne serait-il pas possible de mettre un radar pédagogique en direction de Pacy

- Réponse de M. BREMARD : certaines communes ont constaté que certains automobilistes profitent de ces radars pour faire la course au plus rapide. M. ALBARO précise que l'agence de ruralité propose d'en louer, on peut se renseigner. C'est surtout une question d'incivilité.

- Les travaux au cimetière en sont où ?

- Réponse de M. ALBARO : Nous n'arrivons pas à joindre le tailleur de pierre mais les cavurnes ont été installées et l'ossuaire va démarrer sous peu.

### **Complément de compte-rendu :**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de séance du 07/04/2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **Modification de l'ordre du jour**

Ø SUPPRESSION : Le point 10 est supprimé car il fait doublon avec le point 7.

Ø REPORT : Le point 9 est reporté à une réunion ultérieure car certains éléments n'ont pas encore été reçus. Aucune observation n'ayant été formulée, ces points sont modifiés.

M. MICHEL est arrivé à 21h00, avant le vote du 4e point de l'ordre du jour.

### **Points de la séance**

#### **a) PCS annexe DICRIM**

Le PCS doit maintenant avoir une annexe DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs) qui doit être diffusée à tous les habitants.

#### **b) PCS spécificités du restaurant scolaire**

Cette annexe a été présentée par Monsieur le Maire et a permis d'obtenir une dérogation concernant le projet de restauration scolaire. Nous sommes actuellement en attente d'un retour de la Préfecture sur notre demande de subvention.

La (le) secrétaire de séance et le Maire ont validé le présent PV.

Séance levée à : 23:05